

SERBIE

Faits marquants

Serbie

- Le HCR a aidé la Serbie à organiser une conférence régionale sur les solutions durables qui a donné une nouvelle impulsion à la coopération régionale pour résoudre la situation de réfugiés prolongée résultant des conflits de 1991-1995 dans les Balkans. En particulier, le HCR a soutenu la Serbie dans l'échange de données avec la Croatie en vue de recenser les personnes ayant encore besoin de solutions durables et d'évaluer leurs besoins insatisfaits.
- Le HCR a continué sa recherche de solutions durables et a entrepris de nouvelles activités pour évaluer les besoins des personnes relevant de sa compétence.
- Une enquête auprès des personnes déplacées originaires du Kosovo a recensé près de 97 000 individus en quête de solutions durables. La grande majorité d'entre eux ont indiqué qu'ils choisiraient l'intégration locale. Le HCR a aussi mené une enquête sur l'apatridie en Serbie qui a permis d'identifier près de 9 600 personnes risquant de devenir apatrides. Près de 2 400 personnes relevant de la compétence de l'Organisation qui vivaient dans des centres collectifs ont été transférées dans des logements permanents. Les activités rémunératrices et la formation professionnelle ont amélioré l'autosuffisance de plus de 3 000 personnes.



Personnes relevant de la compétence du HCR - Serbie

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	52 300	52 300	51	8
	Bosnie-Herzégovine	21 000	21 000	54	7
	Divers pays	15	15	-	-
Demandeurs d'asile	Afghanistan	55	55	28	56
	Divers pays	60	60		
Déplacés internes	Serbie	210 100	210 100	50	19
Apatrides	Principalement des minorités roms non enregistrées et sans papiers	8 5001	1 600	50	61
Total		292 030	285 130		

¹ Ce chiffre est fondé sur les données provenant d'une enquête menée par le HCR en 2010. La grande majorité de la population comptabilisée est composée d'individus dont la nationalité serbe n'a pas encore été officiellement reconnue.

Personnes relevant de la compétence du HCR - Kosovo

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Croatie	140	140	45	6
	Bosnie-Herzégovine	30	30	52	-
	Divers pays	65	65	56	51
Demandeurs d'asile	Afghanistan	45	45	17	48
	Divers pays	50	50	8	18
Déplacés internes	Kosovo	18 300	18 300	46	39
Déplacés de retour	Kosovo	1 800	1 600	47	34
Réfugiés rapatriés¹	Divers pays	400	390	51	47
Total		20 830	20 620		

¹ La ventilation démographique des rapatriés se rapporte à tous les rapatriés.

- Une aide juridique a été apportée à 520 demandeurs d'asile et à plus de 4 800 réfugiés. En outre, quelque 4 700 Roms locaux risquant l'apatridie et 4 200 personnes déplacées du Kosovo ont été aidés à obtenir des papiers qui leur permettront de faire valoir leurs droits.

Kosovo : Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies

- Le HCR a continué de renforcer la capacité des autorités et de la société civile à instaurer un régime d'asile. Il a aussi soutenu le Service d'appui et de coordination des retours, dont la responsabilité est de resserrer la coordination entre les autorités centrales et locales dans la gestion des retours et de la réintégration. Près de 270 personnes ont demandé l'asile au Kosovo en 2010, et quelque 4 000 individus rapatriés de force depuis des pays européens ont été enregistrés et ont bénéficié d'un suivi après leur arrivée à l'aéroport de Pristina.
- Des vivres ont été distribués à 1 500 personnes et des articles non alimentaires à 3 500 rapatriés et personnes déplacées au sein du Kosovo.
- Le HCR a prodigué une assistance technique pour la rédaction du projet de loi sur le statut civil en vue de prévenir l'apatridie.
- Près de 4 600 Roms, Ashkalis et Égyptiens qui risquaient de devenir apatrides ont bénéficié d'une aide juridique et de conseils du HCR.

Environnement opérationnel

Serbie

En 2010, la Serbie a pris l'initiative de donner un nouveau souffle à la coopération régionale pour dénouer la situation de réfugiés prolongée, héritage des conflits de 1991-1995. La Conférence de Belgrade tenue en mars avec le concours du HCR, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a abouti à un accord de coopération pour lever les obstacles aux solutions durables pour les cas en souffrance. Le processus a été suivi de l'annonce par la Croatie et la Serbie de leur volonté de clore le chapitre des réfugiés.

En juillet 2010, la Cour internationale de Justice a estimé que la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo ne violait pas le droit international, mais qu'elle ne résolvait pas la question du statut du Kosovo. En septembre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution demandant un dialogue technique entre Belgrade et Pristina, sous l'égide de l'Union européenne, « pour favoriser la coopération (...) et améliorer les conditions de vie de la population ».

Kosovo

La situation globale de sécurité au Kosovo est demeurée stable, mais les tensions et les désordres se sont accrus dans la zone nord de Mitrovica après le renforcement des institutions dirigées par Pristina et EULEX, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo. Ces

À Belgrade, des déplacés internes originaires du Kosovo suivent un stage de formation professionnelle soutenu par le HCR.



HCR / K. PAPAZOGLU

heurts ont influencé les opérations du HCR dans le nord, où un grand nombre de personnes déplacées n'ont guère de perspectives de solutions durables. Fin 2010, l'adoption par l'Assemblée du Kosovo d'une motion de censure, qui a obligé le Gouvernement à démissionner, a déclenché une crise politique. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice a été reçu positivement au Kosovo que 73 pays avaient reconnu en tant qu'État fin 2010.

Réalisations et impact

Serbie

Principaux objectifs et cibles

Les principaux objectifs du HCR en Serbie étaient les suivants :

- soutenir la mise en œuvre de solutions durables, que ce soit l'intégration locale ou le rapatriement ;
- réduire les cas d'apatridie ;
- aider le Gouvernement à instaurer un régime d'asile compatible avec les normes internationales ;
- aider les réfugiés et les déplacés internes les plus vulnérables en répondant à leurs besoins essentiels et en les dotant de services de base.

Principaux objectifs et cibles

Un environnement de protection favorable

- Le HCR est demeuré préoccupé par l'accès des demandeurs d'asile au territoire (en particulier dans les aéroports internationaux) et la nécessité de procédures justes et efficaces de détermination du statut de réfugié. Plusieurs cas de refolement ont été signalés pendant l'année. Le HCR s'est activement employé à renforcer les capacités de la police des frontières.
- Même si la Serbie s'est longtemps considérée comme un pays de transit, les réponses aux flux migratoires mixtes doivent être renforcées. Près de 520 demandes d'asile ont été présentées, soit une hausse de 52 pour cent par rapport à 2009, ce qui a mis à rude épreuve la capacité du régime d'asile. La Serbie n'a pu trouver de lieu adapté pour les installations destinées à accroître la capacité d'accueil. La qualité des décisions relatives à la détermination du statut de réfugié n'était pas satisfaisante, et la longueur de la

procédure est inquiétante. Une aide juridique a été apportée aux demandeurs d'asile à tous les stades de la procédure, ainsi qu'à plus de 4 800 réfugiés originaires de pays de l'ex-Yougoslavie. Elle leur a permis de faire valoir leurs droits en Serbie ou, s'ils souhaitaient rentrer, dans leur pays d'origine.

Des procédures de protection équitables

- Le HCR a mené une enquête sur l'apatridie parmi la minorité rom, ashkali et égyptienne. Cette enquête a révélé que plus de 9 000 personnes risquaient de devenir apatrides, avec 2 000 personnes dépourvues de certificat de naissance. Près de 11 000 personnes manquaient d'autres documents tels que l'enregistrement de leur résidence ou une carte d'identité valable. Le HCR a continué son plaidoyer en faveur de l'adhésion de la Serbie à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et pour encourager le pays à corriger ses lacunes juridiques dans l'enregistrement des naissances. Une percée majeure a été l'ouverture d'un dialogue direct avec le Ministère de l'administration publique et de l'autogouvernance pour faciliter la recherche de solutions.
- Près de 4 700 Roms locaux qui risquaient de devenir apatrides ont été aidés à obtenir des papiers d'état civil et 905 documents supplémentaires ont été délivrés aux Roms du Kosovo. Dans l'ensemble, 4 300 déplacés internes ont été épaulés pour obtenir des documents de base et 60 ont reçu une assistance pour faire valoir leurs droits de propriété au Kosovo.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Vingt-cinq déplacés internes victimes de violence sexuelle et sexiste ont reçu une protection et une aide juridique. Un séminaire régional et huit ateliers ont été organisés pour les déplacés internes roms en vue de les sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste.

Solutions durables

- Dans ce domaine, le soutien a été axé principalement sur la remise de logements permanents à plus de 2 400 personnes déplacées et réfugiées qui vivaient encore dans des centres collectifs ou dans des hébergements privés en mauvais état. Environ 140 maisons de village ont permis de loger près de 600 personnes. Des matériaux de construction ont été distribués à 910 personnes et le logement social a représenté une solution pour près de 300 autres. Des microcrédits pour le logement ont été accordés à près de 380 personnes et des maisons préfabriquées ont été distribuées à 240 cas vulnérables. Bien que la loi sur le logement social ait été adoptée en 2008, une stratégie globale de logement pour la population réfugiée et déplacée n'est pas encore en place.
- Le HCR a continué de soutenir le rapatriement librement consenti. L'Organisation a aidé 165 personnes à regagner la Croatie (62 ménages et trois réfugiés vulnérables avec des besoins médicaux), et plus de 850 déplacés internes ont regagné le Kosovo depuis la Serbie. Des visites de reconnaissance ont été organisées pour les déplacés internes afin de les aider à prendre une décision bien informée et en toute liberté sur leur éventuel retour.

Autogestion et participation communautaires

- Le HCR a organisé 400 réunions au niveau municipal pour améliorer la coopération entre les autorités locales et veiller à ce que les déplacés internes vulnérables aient accès aux systèmes de protection sociale et de santé.

Besoins et services essentiels

- Des conseils ont été fournis à près de 12 500 personnes (une moitié de déplacés internes et l'autre moitié de réfugiés), alors que 230 individus (50 déplacés internes et 180 réfugiés) étaient dirigés vers des foyers pour personnes âgées. En outre, 38 victimes de violence sexuelle et sexiste ont été assistées. Plus de 1 800 personnes ont bénéficié d'informations et de conseils sur la santé génésique, l'hygiène et la violence sexuelle et sexiste.
- L'enseignement primaire des enfants déplacés internes roms est demeuré une priorité. Quelque 630 enfants déplacés internes ont fréquenté l'école maternelle et des classes de rattrapage et 290 ont été inscrits dans des écoles locales. Des activités sociales et culturelles ont bénéficié à 35 enfants dans le centre d'asile.
- Les moyens d'existence de 3 000 réfugiés et déplacés internes ont été améliorés grâce à des programmes agricoles (qui ont bénéficié à 2 500 réfugiés et déplacés internes) et la formation professionnelle (pour 500 déplacés internes et réfugiés), alors que 60 personnes relevant de la compétence du HCR étaient employées dans deux coopératives de recyclage. Le HCR a également soutenu l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans les plans d'action locaux de dix municipalités, alors que 70 familles bénéficiaient d'activités rémunératrices.

Relations extérieures

- Le HCR a conservé l'apatridie en bonne place dans les questions traitées par les médias, et il a en particulier mis l'accent sur le problème de l'enregistrement à l'état civil. Il a cofinancé le seul magazine en langue rom qui aborde régulièrement les questions d'apatridie. Une émission de télévision hebdomadaire a aussi relayé aux déplacés internes des informations sur le retour au Kosovo.

Kosovo

● Principaux objectifs et cibles

Les principaux objectifs du HCR au Kosovo étaient les suivants :

- renforcer les capacités des autorités à développer et mettre en œuvre un régime d'asile conforme aux normes internationales ;
- soutenir des solutions durables, notamment l'accès aux droits et à une assistance satisfaisante, des réfugiés et des déplacés internes, qu'ils aient opté pour le retour dans leur région d'origine ou qu'ils souhaitent demeurer dans leur lieu de résidence ;
- donner accès à l'aide juridique et aux voies de recours pour les personnes risquant l'apatridie.

Un environnement de protection favorable

- Le HCR s'est efforcé de garantir un environnement de protection favorable aux rapatriés et aux déplacés internes au sein du Kosovo, ainsi qu'aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. À cette fin, en 2010, il a resserré son partenariat avec le Ministère des communautés et des retours pour coordonner la réponse aux rapatriés. Les municipalités se sont vu proposer un appui pour traiter les besoins de protection et de réintégration des rapatriés. Le HCR a également apporté sa contribution à la création du nouveau bureau municipal pour les retours et les communautés, responsable des personnes qui rentrent au Kosovo.
- Le HCR a prêté son concours aux autorités du Kosovo pour rédiger un projet de loi sur l'état civil, qui adhère à la définition de l'apatridie dans la Convention de 1954.

Des procédures de protection équitables

- Le HCR est le principal organe faisant pression en faveur de procédures de protection équitables et d'une assistance pour les personnes risquant l'apatridie. Il a surveillé le respect des normes internationales dans la législation, en se concentrant particulièrement sur l'enregistrement des naissances.
- Le Haut Commissariat a apporté protection et assistance à quelque 4 600 personnes qui risquaient de devenir apatrides. De plus, 2520 membres de la communauté rom, ashkali et égyptienne ont été épaulés pour l'enregistrement à l'état civil, alors que des cartes d'identité ont été délivrées à 1 240 personnes. En outre, 1160 individus ont été aidés à faire valoir leurs droits, pendant que 1 380 autres recevaient d'autres formes d'aide juridique.
- Une autre priorité du HCR a été l'instauration et le maintien d'un régime d'asile juste. L'Organisation a enregistré 270 demandeurs d'asile qui sont entrés au Kosovo par l'aéroport de Pristina ou par voie terrestre.
- La législation sur l'asile au Kosovo est entrée en vigueur en juin 2008, mais fin 2010, les instructions administratives d'application n'étaient pas encore en place. Le HCR a formé la police des frontières et d'autres partenaires aux normes d'accueil et aux procédures de détermination du statut de réfugié. Un centre d'asile temporaire, d'une capacité de 25 personnes, a été inauguré en février 2010 et, grâce au plaidoyer du HCR, un nouveau centre d'asile de 50 lits est en construction. Une présence permanente a été établie à l'aéroport de Pristina via le partenaire d'exécution du HCR, le Centre de formation et de ressources pour le plaidoyer, afin de surveiller l'arrivée des demandeurs d'asile, veiller à ce qu'ils reçoivent une représentation juridique et prévenir le refoulement.
- Le HCR a mis en œuvre son cadre de suivi des rapatriés qui concerne tous les rapatriés issus de minorités. Il a enregistré près de 4 000 personnes réadmis au Kosovo par l'aéroport de Pristina jusqu'à fin 2010. Sur ces cas, 790 (590 retours forcés et 200 retours induits librement consentis) étaient membres de groupes minoritaires. Des 590 retours forcés issus de minorités, 510 appartenaient aux minorités ethniques à risque en vertu des Directives sur l'éligibilité. Néanmoins, sur ces 510 personnes, moins de 40 pour cent ont pu être trouvées et interrogées par le HCR à des fins de suivi car les autres s'étaient déplacées à l'intérieur ou à l'extérieur du Kosovo peu de temps après leur retour.

Protection contre la violence et l'exploitation

- L'aide juridique pour les rapatriés issus de minorités et les déplacés internes du Kosovo a amélioré l'accès à la justice sur un pied d'égalité. La liberté de mouvement s'est progressivement améliorée au Kosovo, à l'exception de la zone nord de Mitrovica. Des incidents de sécurité et des heurts interethniques, joints à des instructions conflictuelles concernant les plaques d'immatriculation des véhicules, ont continué d'entraver les mouvements des communautés minoritaires.
- Une aide juridique a aussi été apportée à titre gratuit à 360 rapatriés issus de minorités et 675 déplacés internes du Kosovo ; 12 personnes ont notamment été représentées au tribunal. Une aide et des conseils juridiques ont été prodigués dans 36 cas de violence sexuelle et sexuelle. Les procédures et les mécanismes d'orientation du HCR en cas de violence sexuelle ont été mis à jour et tout le personnel en a été informé.

Besoins et services essentiels

- Le HCR a fourni des matériaux de réparation des abris à près de 80 familles qui sont rentrées volontairement, alors que trois familles bénéficiaient de logements préfabriqués.
- En 2010, le HCR a signé trois accords avec le Ministère des communautés et des retours, dans le but de distribuer des lots complets d'aide au retour, notamment des matériaux de reconstruction des logements, aux personnes déplacées qui rentrent chez elles. Près de 40 familles rapatriées ont bénéficié de ce projet conjoint. La construction a commencé sur 25 maisons supplémentaires qui seront remises aux rapatriés en 2011.

Solutions durables

- Le HCR a continué de surveiller de près la situation de 170 réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, ainsi que de 70 réfugiés venant de l'ex-République yougoslave de Macédoine, pour lesquels l'intégration sur place est la solution durable préférée. Toutefois, la situation politique du Kosovo a fait obstacle à leur pleine intégration, en particulier au Kosovo septentrional.
- Trente réfugiés qui avaient demandé la citoyenneté du Kosovo ont reçu une aide juridique du HCR. Plus de la moitié de ces individus ont obtenu la nouvelle nationalité, alors que les autres dossiers demeuraient en examen. Vingt-cinq autres réfugiés ont été aidés pour des questions de documents personnels.
- Le HCR a évalué les besoins des rapatriés au Kosovo et leur a fourni une assistance de base. Quelque 400 familles ont reçu une trousse de rapatriement avec des articles non alimentaires, alors que 140 se sont vu remettre des meubles. Des vivres ont été distribués à 460 familles. Les lots d'assistance comprenaient des vivres pour six mois ; des couvertures, des matelas, des trousseaux d'hygiène, des serviettes hygiéniques, des fours polyvalents et du bois de chauffage, ainsi qu'un mobilier de base.
- En coordination avec les autorités locales et d'autres partenaires, le HCR a accru sa présence sur le terrain pour garantir l'accès de quelque 2 000 rapatriés aux droits essentiels et aux services publics.

- Le HCR a financé le service d'appui et de coordination des retours, relevant du Bureau du Vice-premier Ministre et dont la tâche est d'aider les autorités centrales à faire face aux retours et à faciliter la communication entre les niveaux administratifs central et local.

Relations extérieures

- Le HCR a associé les médias, la communauté internationale, la société civile, les rapatriés et les déplacés internes dans un effort pour faire prendre conscience du droit à un retour informé et dans la dignité au Kosovo. Pendant l'année, des données ainsi que des reportages privilégiant la dimension humaine ont été mis en commun avec les parties prenantes concernées. Des conférences de presse et des entretiens ont soutenu les droits de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR. Les bénéficiaires ont participé à différentes activités organisées sur le terrain pour accroître le dialogue interethnique et la connaissance du HCR.

Logistique et appui aux opérations

- Le HCR a couvert les coûts du stockage et de l'achat de matériaux de construction et d'articles alimentaires pour aider à satisfaire les besoins essentiels des personnes relevant de sa compétence dans leur quête de solutions durables.

| Contraintes |

Serbie

L'absence de réponse au nombre croissant de demandeurs d'asile est restée préoccupante. Une réforme législative est nécessaire dans le domaine de l'enregistrement civil et pour promouvoir l'inclusion sociale de la communauté rom, ashkali et égyptienne. Le manque de dialogue entre Belgrade et Pristina a continué d'entraver la recherche de solutions durables pour les déplacés internes en Serbie. De plus, la situation économique médiocre a eu des répercussions négatives sur les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier celles qui étaient à la recherche d'un emploi.

Kosovo

Le HCR a continué d'opérer au Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU. Une contrainte majeure était le manque de capacité de la part des autorités du Kosovo pour rédiger et faire appliquer une législation et des politiques relatives aux rapatriés, aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux apatrides. Si une grande partie des responsabilités des activités en rapport avec les rapatriements (librement consentis et forcés) a été déléguée aux municipalités, ces dernières manquent des compétences et des ressources requises pour s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. En outre, à la fin de l'année, le principal homologue du HCR, le Ministère des communautés et du retour, n'avait pas finalisé le manuel révisé pour le rapatriement durable. Cela a créé des incohérences et des malentendus sur les processus de rapatriement. Une communication insuffisante entre les autorités centrales et municipales a représenté une autre embûche de taille.

| Informations financières |

En 2010, le financement de l'opération n'a couvert que 43 pour cent des besoins évalués. Les principaux besoins insatisfaits en Serbie se rapportaient à l'assistance au logement et aux activités rémunératrices, qui sont capitales pour parvenir à des solutions durables. Au Kosovo, l'assistance au logement pour les rapatriés a été réduite. Certaines fluctuations des taux de change au Kosovo ont eu un retentissement initialement négatif sur l'opération, mais qui s'est amenuisé vers la fin de l'année.

| Organisation et mise en œuvre |

Les résultats d'une inspection menée au Kosovo par le Bureau de l'Inspecteur général en 2009 ont été publiés en 2010. Plus de la moitié des recommandations résultant de l'inspection ont été mises en œuvre avant la fin de l'année. Au niveau régional, la collaboration entre les bureaux du HCR dans la région a été resserrée.

| Présence du HCR en 2010 - Serbie |

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	61
Internationaux	15
Nationaux	34
Autres	12

| Présence du HCR en 2010 - Kosovo |

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	74
Internationaux	9
Nationaux	59
VNU	5
Autres	1

| Collaboration avec les partenaires |

Serbie

Le programme du HCR a été mis en œuvre par 19 partenaires, notamment des ONG nationales et internationales ainsi que des organismes étatiques. La coopération avec les différents ministères, le Commissaire serbe pour les réfugiés et le Bureau des statistiques, ainsi que les autorités municipales, les représentants et les centres locaux d'aide sociale a garanti l'application des programmes du HCR.

Le Haut Commissariat a pris part à un programme conjoint des Nations Unies pour encourager la consolidation de la paix et la préparation du Plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF) 2011-2015 pour la Serbie. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'OIIM et l'Autorité nationale de lutte contre la traite d'êtres humains, le HCR a inauguré un projet destiné à renforcer la capacité des autorités locales à faire échec à ce trafic. Le HCR a aussi participé à plusieurs groupes thématiques des Nations Unies sur les questions liées au genre, le VIH et le sida, le handicap et les jeunes, et il a présidé le groupe thématique sur les Roms.

L'Équipe-pays de l'ONU, avec l'OSCE et l'Union européenne, a travaillé étroitement sur les questions

relatives au plaidoyer en faveur de l'enregistrement des naissances. Au lendemain du tremblement de terre qui a frappé Kraljevo en novembre 2010, le HCR a coopéré avec l'Union européenne, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, des organisations privées (organisation humanitaire Divac – HOD) et des ONG, notamment le Conseil danois pour les réfugiés, InterSOS et HELP.

Kosovo

Le HCR a mis en œuvre son programme par le biais de six partenaires d'exécution et a collaboré étroitement avec les autorités centrales et les municipalités.

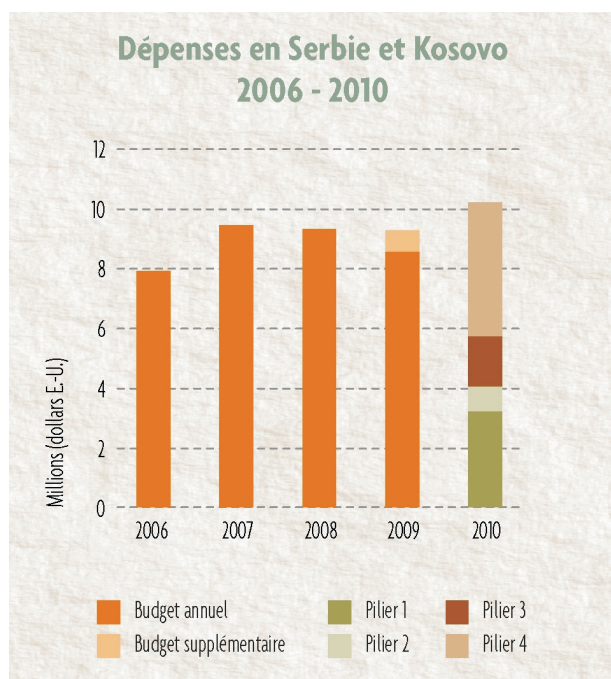
Le retrait progressif de l'opération de la MINUK a fait ressortir le rôle du HCR. La coopération avec le PNUD sur les activités de rapatriement a été élargie et un programme conjoint pour faire la transition entre l'humanitaire et le développement a été entamé. Le HCR a participé aux efforts de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo pour dresser un plan de développement quinquennal couvrant la période 2011-2015. Il a aussi participé activement à l'Équipe de planification des Nations Unies et à la mise au point du Cadre stratégique des Nations Unies.

Évaluation générale

Serbie

Le HCR a continué ses efforts pour garantir l'accès au territoire et à la procédure d'asile ainsi que pour améliorer la qualité des procédures de détermination du statut de réfugié. La capacité d'accueil doit être relevée ; à cette fin, le HCR a proposé son soutien. En effet, le renforcement du régime d'asile en Serbie sera l'axe principal des activités du HCR en 2011 et au-delà, car les demandeurs d'asile sont plus nombreux à entrer en Serbie, dans beaucoup de cas avec l'intention de poursuivre leur route vers l'Union européenne.

Les réfugiés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie forment le plus grand groupe de réfugiés de longue date en Europe. Un projet global devrait être achevé à la moitié de 2011, dans le cadre du processus régional qui a suivi la Conférence sur les solutions durables en 2010.



L'assistance des personnes déplacées depuis le Kosovo demeure une partie non négligeable du travail du HCR. Le Haut Commissariat continuera d'encourager la Serbie à mettre à jour sa stratégie pour les déplacés internes afin d'autoriser leur pleine intégration sur place.

Le HCR a fait des progrès pour lutter contre l'apatridie, en particulier avec l'enquête réalisée en 2010 qui a aidé à identifier 9 600 personnes risquant l'apatridie. Néanmoins, les pressions pour que des changements législatifs s'attaquent aux causes à l'origine de l'apatridie ont produit peu de résultats.

Kosovo

En 2010, le HCR a continué d'assumer un rôle de chef de file dans le processus de retour et s'est centré sur la protection des personnes relevant de sa compétence. Il a aidé les autorités du Kosovo aux niveaux central et local à élaborer et appliquer un système approprié de protection conforme aux normes internationales. Par conséquent, la base d'un régime d'asile a été mise en place. Le HCR continuera de renforcer les capacités des fonctionnaires qui participent à la détermination du statut de réfugié et dispensent une assistance au centre d'asile.

Des interventions régulières auprès des ministères et des municipalités ont aidé les autorités à mieux comprendre les déplacements forcés. Le HCR a été reconnu comme un homologue compétent pour les autorités locales, en particulier dans les domaines législatifs et administratifs. En vue de la complexité de la structure politique et administrative du Kosovo, ainsi que la multiplicité des acteurs, le HCR devra continuer à promouvoir la coordination entre les principales parties prenantes aux niveaux central et municipal.

Dans le domaine du rapatriement et de la réintégration, le transfert des responsabilités aux municipalités ne s'est pas accompagné de l'octroi de ressources suffisantes et de capacités adéquates. Le renforcement efficace du rôle des autorités locales et l'adoption du Manuel révisé pour le retour durable sont des questions importantes qui n'ont pas encore été réglées.

Partenaires

Serbie – Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Fonds pour l'aide aux réfugiés et aux personnes expulsées ou déplacées, Faculté de droit de l'Université de Belgrade, Municipalité de Vranje, Bureau des statistiques de la République de Serbie, Commissaire serbe pour les réfugiés

ONG : Amity, Association pour la protection et la promotion de la santé mentale des enfants et des jeunes, Conseil danois pour les réfugiés, Centre humanitaire pour l'intégration et le logement, Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance, InterSOS, MicrFinS, Micro Development Fund, PRAXIS, Croix-Rouge de Serbie, Forum démocratique serbe, Union des associations de déplacés internes, Vizija

Autres : Programme des VNU, UNOPS

Serbie – Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministères pour le Kosovo et la Metohija ; des affaires étrangères ; de l'infrastructure et des équipements ; du travail et de la politique sociale ; Bureau populaire du Président de la République de Serbie

ONG : International Orthodox Christian Charities, Save the Children et HELP

Autres : BPRM, Banque de développement du Conseil de l'Europe, Délégation de la Commission européenne, Organisation humanitaire Divac, OIM, Mission de l'OSCE en Serbie, Équipe-pays de l'ONU, ONU-HABITAT, PNUD, UNICEF, OMS

Kosovo – Partenaires d'exécution

ONG : Centre de ressources et de formation au plaidoyer, Civil Rights Programme–Kosovo, Conseil danois pour les réfugiés, Developing Together, Agence du Kosovo pour le plaidoyer et le développement, Mercy Corps

Autres : Programme des VNU

Budget, revenus et dépenses en Serbie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	15 093 817	968 855	0	18 378 644	34 441 316
Revenus issus des contributions ¹	1 067 513	310 294	7 315	3 576 291	4 961 413
Autres fonds disponibles	6 264 041	642 381	(7 315)	4 983 275	11 882 382
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	7 331 554	952 676	0	8 559 566	16 843 795

VENTILATION DES DÉPENSES

Environnement de protection favorable

Instruments régionaux et internationaux	55 278	0	0	0	55 278
Cadre juridique national	93 238	20 903	0	20 185	134 325
Cadre administratif national	0	0	0	20 185	20 185
Politique en matière de déplacements forcés	0	0	0	20 185	20 185
Politiques de migrations nationales et régionales	30 038	0	0	20 185	50 222
Prévention de l'apatridie	0	56 374	0	0	56 374
Coopération avec les partenaires	0	0	0	20 185	20 185
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	0	18 873	0	20 185	39 058
Accès au territoire	20 194	0	0	0	20 194
Sous-total	198 748	96 149	0	121 108	416 005

Procédures de protection équitables

Conditions d'accueil	108 805	0	0	0	108 805
Enregistrement et établissement de profils	37 675	312 875	0	0	350 551
Accès aux procédures d'asile	163 530	0	0	0	163 530
Détermination de statut juste et efficace	39 930	0	0	0	39 930
Documents individuels	37 675	0	0	64 938	102 613
Documents d'état civil	0	34 885	0	252 818	287 703
Sous-total	387 615	347 760	0	317 756	1 053 131

Protection contre la violence et l'exploitation

Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	94 761	0	0	103 105	197 866
Protection des enfants	0	50 481	0	0	50 481
Accès aux solutions juridiques	0	0	0	57 485	57 485
Sous-total	94 761	50 481	0	160 590	305 832

Besoins élémentaires et services essentiels

Abris et autres infrastructures	1 751 308	0	0	2 861 607	4 612 915
Articles ménagers et d'hygiène de base	230 736	0	0	219 718	450 455
Soins de santé primaire	55 359	0	0	60 167	115 527
VIH et sida	16 666	0	0	22 870	39 536
Éducation	0	0	0	174 406	174 406
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	220 179	0	0	132 442	352 621
Sous-total	2 274 249	0	0	3 471 210	5 745 459

Autogestion et participation communautaires

Autosuffisance et moyens d'existence	713 946	0	0	544 972	1 258 918
Sous-total	713 946	0	0	544 972	1 258 918

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Solutions durables</i>					
Stratégie de solutions durables	38 631	0	0	37 447	76 078
Retour volontaire	219 542	0	0	450 394	669 936
Appui à l'intégration sur place	521 519	0	0	424 379	945 897
Réduction des cas d'apatridie	0	62 756	0	0	62 756
Sous-total	779 691	62 756	0	912 220	1 754 667
<i>Relations extérieures</i>					
Relations avec les donateurs	23 557	0	0	28 523	52 080
Mobilisation des ressources	0	0	0	28 523	28 523
Partenariats	97 451	0	0	113 525	210 976
Information	209 109	73 491	0	304 990	587 590
Sous-total	330 117	73 491	0	475 561	879 169
<i>Logistique et appui aux opérations</i>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	706 725	1 050	0	460 336	1 168 111
Gestion de programme, coordination et appui	791 634	168 289	0	577 302	1 537 224
Sous-total	1 498 359	169 339	0	1 037 638	2 705 335
Versements aux partenaires d'exécution	1 054 067	152 700	0	1 520 950	2 727 717
Total	7 331 554	952 676	0	8 562 005	16 846 234

Budget, revenus et dépenses au Kosovo: SCR 1244 | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	1 947 250	1 459 161	8 196 075	3 626 049	15 228 535
Revenus issus des contributions ¹	89 171	204 473	104 505	34 835	432 985
Autres fonds disponibles	615 531	968 608	4 150 595	2 547 204	8 281 937
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	704 702	1 173 081	4 255 100	2 582 039	8 714 921

VENTILATION DES DÉPENSES

<i>Environnement de protection favorable</i>					
Cadre juridique national	0	53 881	0	0	53 881
Prévention de l'apatridie	0	62 946	0	0	62 946
Coopération avec les partenaires	0	53 899	112 032	167 434	333 365
Politiques de développement national	0	0	87 325	0	87 325
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	0	87 325	0	87 325
Sous-total	0	170 726	286 683	167 434	624 843
<i>Procédures de protection équitables</i>					
Conditions d'accueil	49 675	0	0	0	49 675
Enregistrement et établissement de profils	0	0	0	181 450	181 450
Détermination de statut juste et efficace	105 432	0	0	0	105 432
Documents individuels	0	271 514	0	0	271 514
Sous-total	155 107	271 514	0	181 450	608 071

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>					
Application de la loi	0	0	80 523	0	80 523
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	90 835	123 759	104 822	93 368	412 785
Liberté de mouvement	0	0	65 494	49 900	115 394
Accès aux solutions juridiques	0	0	83 353	71 606	154 959
Sous-total	90 835	123 759	334 192	214 875	763 660
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>					
Abris et autres infrastructures	0	0	620 642	347 319	967 961
Articles ménagers et d'hygiène de base	0	0	591 551	208 073	799 624
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	0	0	0	63 038	63 038
Sous-total	0	0	1 212 193	618 430	1 830 623
<i>Autogestion et participation communautaires</i>					
Évaluation participative et mobilisation communautaire	51 043	123 759	134 040	89 263	398 105
Autogestion de la communauté et représentation équitable	0	0	182 688	82 298	264 986
Autosuffisance et moyens d'existence	74 882	0	171 963	132 699	379 544
Sous-total	125 924	123 759	488 690	304 261	1 042 634
<i>Solutions durables</i>					
Stratégie de solutions durables	0	0	87 325	59 322	146 647
Retour volontaire	0	0	262 079	63 708	325 786
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	0	0	119 530	57 429	176 959
Réinstallation	43 663	0	0	0	43 663
Appui à l'intégration sur place	46 506	0	0	0	46 506
Réinstallation des déplacés internes ailleurs dans le pays	0	0	0	37 425	37 425
Sous-total	90 169	0	468 933	217 884	776 986
<i>Logistique et appui aux opérations</i>					
Chaîne d'approvisionnement et logistique	0	105 243	564 230	315 557	985 029
Gestion de programme, coordination et appui	110 766	264 793	501 439	342 434	1 219 432
Sous-total	110 766	370 036	1 065 668	657 991	2 204 461
Versements aux partenaires d'exécution	126 063	101 579	391 425	217 276	836 343
Total	698 864	1 161 374	4 247 785	2 579 600	8 687 622

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.